

**L'administration prend
une décision
pour moi.**

**Je ne suis pas
d'accord avec
sa décision.**

**Je peux écrire au
tribunal administratif.**



Ce document est écrit en facile
à lire et à comprendre.
Le facile à lire et à comprendre
est une méthode rédactionnelle
qui rend les informations
accessibles à tous.



A quoi sert le tribunal administratif ?



- Le tribunal est l'endroit où travaillent des **professionnels de la justice** *.

* les professionnels de la justice sont : les juges, les greffiers, les avocats...



- Les juges contrôlent que l'administration respecte :
 - la loi
 - mes droits

Pourquoi je fais une demande au tribunal administratif ?

- **Je ne suis pas d'accord avec une décision de l'administration.**

Par exemple :

Je dois rembourser de l'argent.



- **J'ai fait une demande à l'administration.
Je ne suis pas d'accord avec la réponse de l'administration.**

Par exemple :

L'administration refuse une aide.

Quand et comment je fais ma demande au tribunal administratif ?

- **Je reçois la décision
de l'administration.**

**J'ai 2 mois pour faire ma demande.
Attention, le délai peut être plus court.**

**Je dois bien lire la décision
de l'administration.**

- **Je fais ma demande
au tribunal administratif.**



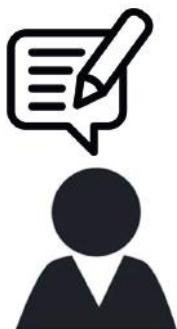
- **Je peux être aidé par un avocat.**

**L'avocat peut me donner des conseils.
L'avocat peut faire la demande pour moi.**

**Si je ne peux pas payer un avocat,
je peux demander une aide de l'État.**

Voir la fiche « L'aide juridictionnelle ».

Qu'est-ce que j'écris dans ma demande ?



- **J'écris mon nom, mon prénom,
mon adresse.**
- **Je ne suis pas d'accord
avec l'administration.
J'explique le problème.**
- **J'écris ce que je demande
au tribunal.**
- **Je signe ma demande.**

Quels sont les documents obligatoires à donner au tribunal ?

■ Ma demande



■ La décision de l'administration que je refuse

■ Les courriers que j'ai reçus de l'administration



■ Les courriers que j'ai envoyés à l'administration



Comment j'envoie mes documents au tribunal ?

J'ai le choix entre 3 solutions :

1. J'envoie mes documents par internet :

www.telerecours.fr



2. J'envoie mes documents par la poste.

Je mets aussi dans l'enveloppe
une photocopie de tous ces documents.



3. Je dépose ma demande à l'accueil
du tribunal.

Je dépose aussi une photocopie
de tous ces documents.



Quand je vais recevoir une réponse du tribunal ?

Pour recevoir une réponse, je dois
attendre plusieurs mois.

- Je veux avoir plus de renseignements.
Je vais sur le site internet :
www.conseil-etat.fr

Il y a une carte de France
des tribunaux administratifs.
Je trouve les coordonnées
de mon tribunal administratif.



Le document a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei
Carrières-sur-Seine
Juillet 2023



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :
Inclusion Europe